



20, rue de la Gazelle
43000 Le Puy-en-Velay

MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATION D'ESCUROLLES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATION D'ESCUROLLES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : Rue de la Poste - 03110 Escurolles

SIREN : 316 944 669

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATION D'ESCUROLLES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATION D'ESCUROLLES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « Règles et méthodes comptables » :

- au paragraphe « Changements comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable lié à l'application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers ;

- au paragraphe « Réévaluation d'immobilisations », portant sur la réévaluation des immobilisations au 1^{er} janvier 2025.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels et plus particulièrement le paragraphe « Continuité d'exploitation ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance

raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars Entrepreneurs,

Le Puy en Velay, le 29 juin 2026

Raphaëlle FAURE

Associée

Signé par :


E6D567F87C0B4C4...

BILAN - ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ACTIF	Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025			01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	9 089,33	9 089,33		
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	120 904,39		120 904,39	1 829,39
Constructions	1 350 245,00	851 018,77	499 226,23	92 555,45
Installations techn., matériel et outil. ind.	153 386,22	130 391,34	22 994,88	407,15
Autres	281 561,75	236 459,86	45 101,89	49 233,79
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 733,61		2 733,61	2 733,61
Autres titres immobilisés	335,50		335,50	320,25
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	1 918 255,80	1 226 959,30	691 296,50	147 079,64
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	90 516,68	34 334,29	56 182,39	101 478,49
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	6 808,14		6 808,14	39 535,94
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	93 677,56		93 677,56	152 809,40
Charges constatées d'avance	7 347,52		7 347,52	5 240,27
TOTAL (II)	198 349,90	34 334,29	164 015,61	299 064,10
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 116 605,70	1 261 293,59	855 312,11	446 143,74

300572 - ASS MUR D'ESCUROLLES

BILAN - PASSIF APRÈS RÉPARTITION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PASSIF (après répartition)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation	586 901,60	
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	176 212,69	332 719,55
Excédent ou déficit de l'exercice	-261 048,49	-156 506,86
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>502 065,80</i>	<i>176 212,69</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	19 060,24	23 002,35
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	521 126,04	199 215,04
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	11 593,06	31 741,67
Provisions pour charges	31 806,00	31 838,00
TOTAL (III)	43 399,06	63 579,67
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	27 693,60	31 620,95
Emprunts et dettes financières diverses	40 000,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 975,96	30 565,37
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	121 340,27	54 836,95
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	17 323,68	14 272,76
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	60 453,50	52 053,00
TOTAL (IV)	290 787,01	183 349,03
Ecarts de conversion passif		
(V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	855 312,11	446 143,74

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

6
Se référer au rapport du professionnel de l'expertise comptable

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Du 01/01/25 au 31/12/25	Du 01/01/24 au 31/12/24	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
Sur opérations de gestion		1 919,76	-1 919,76	-100,00
Sur opérations en capital		5 939,77	-5 939,77	-100,00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		7 859,53	-7 859,53	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	624,00		624,00	
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	624,00		624,00	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-624,00	7 859,53	-8 483,53	-107,94
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	638 420,93	784 825,25	-146 404,32	-18,65
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	899 469,42	941 332,11	-41 862,69	-4,45
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-261 048,49	-156 506,86	-104 541,63	-66,80

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 855 312,11 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -261 048,49.Euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

La rentrée 2025 a été réalisée avec un effectif élèves bas même s'il est légèrement meilleur que celui de la rentrée 2024. L'association a obtenu un échéancier de paiement sur 36 mois auprès de la MSA pour ces dettes. Le remboursement débutera en avril 2026.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Continuité d'exploitation :

Les compte de l'exercice clos au 31/12/2025 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation par le conseil d'administration au regard des prévisions de trésorerie établies qui anticipent le maintien d'une trésorerie suffisante pour faire face aux engagements de l'exercice 2026 mais dont la réalisation est subordonnée à :

- l'obtention de financements bancaires et de la Fédération territoriale et de la Fédération régionale pour un montant au moins de l'ordre de 331 K€
- le maintien pour la rentrée 2026 des effectifs élèves au moins au niveau de ceux de la rentrée 2025.

A défaut de réalisation d'une ou plusieurs de ces hypothèses, la continuité d'exploitation pourrait être compromise.

Réévaluation des immobilisations

L'association a réalisé une réévaluation des immobilisations corporelles et financières au 1/01/2025 à partir des expertises réalisées par un expert. L'impact sur l'actif immobilisé est le suivant :

Libellés	Valeur brute	Ecart de réévaluation	Valeur réévaluée
Terrain	1 829	119 075	120 904
Batiments	610 110	430 925	1 041 035
Installation Generales	455 716		455 716
Matériel Industriel	124 643	28 744	153 387
Matériel transport	44 445	8 158	52 603
Matériel cuisine	5 261		5 261
Autres	86 281		86 281
Immobilisations financières	3 069		3 069
Total	1 331 354	586 902	1 918 256

Libellés	Amortissements bruts	Dotation de l'exercice	Dotation liée à la réévaluation	Amort après réévaluation	Durée
Terrain	0	0	0	0	Non amortissable
Batiments	554 607	11 832	17 237	583 676	sur 25 ans
Installation Generales	372 528	11 584		384 112	
Matériel Industriel	124 235	407	5 749	130 391	sur 5 ans
Matériel transport	44 445		1 632	46 077	sur 5 ans
Matériel cuisine	1 199	902		2 101	
Autres	66 806	4 708		71 514	
Total	1 163 820	29 433	24 618	1 217 871	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**Du 01/01/2025 au 31/12/2025****CHANGEMENTS COMPTABLES**

Le règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application. Aucun reclassement n'a été nécessaire entre la clôture des comptes 2024 et l'ouverture des mêmes comptes au 01/01/2025

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	5-40 ans
- Installations techniques	4-15 ans
- Matériels et outillages industriels	3-10 ans
- Matériels de transport	4-5 ans
- Matériels de bureau	3-10 ans
- Mobilier	4-7 ans
- Petit mobilier et matériel	3-10 ans

Les investissements de l'exercice sont les suivants :

- Au poste Petit Mobilier : 1 800 €
- Au poste Bâtiment : 10 000 €.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**Du 01/01/2025 au 31/12/2025****STOCKS**

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon le dernier prix d'achat connu.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances présentant un risque de non recouvrement ont fait l'objet d'une provision de 100%.

Provision	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
Créances douteuses	31 866	4 623	2 154	34 334

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	9 089		
CORPORELLES	Terrains		1 829		119 075
	Constructions	Sur sol propre	600 560		440 925
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.	309 210		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		124 643		28 744
		Inst. générales, agencts & aménagts divers	146 506		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	44 445		8 158
		Matériel de bureau & mobilier informatique	80 653		1 800
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
TOTAL			1 307 846		598 702
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		2 734		
	Autres titres immobilisés		320		15
	Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			3 054		15
TOTAL GENERAL			1 319 989		598 717

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévellop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			9 089	
CORPORELLES	Terrains				120 904	
	Constructions	Sur sol propre		450	1 041 035	
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons			309 210	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				153 386	
		Inst. gal. agen. amé. divers			146 506	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			52 603	
		Mat. bureau, inform., mobilier			82 453	
		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL				450	1 906 097	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				2 734	
	Autres titres immobilisés				336	
	Prêts & autres immob. financières					
TOTAL					3 069	
TOTAL GENERAL				450	1 918 256	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortis sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		9 089			9 089
TOTAL		9 089			9 089
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	554 607	29 069		583 676
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.	262 607	4 735		267 342
Inst. techniques matériel et outil. industriels		124 235	6 156		130 391
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	109 921	6 849		116 769
	Matériel de transport	44 445	1 632		46 077
	Mat. bureau et informatiq., mob.	68 004	5 609		73 614
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		1 163 820	54 050		1 217 870
TOTAL GENERAL		1 172 909	54 050		1 226 959

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
TOTAL								
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	31 742		20 149	11 593
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires	31 838	-31 838		
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Provisions pour risques et charges	Autres provisions pour risques et charges		31 838	32	31 806
	TOTAL	63 580		20 181	43 399
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
Provisions pour dépréciation	Sur comptes clients	31 866	4 623		36 489
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL	31 866	4 623		36 489
TOTAL GÉNÉRAL		95 445	4 623	20 181	79 888
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		4 623	22 335	
	- financières				
	- exceptionnelles				

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	36 706	36 706	
	Autres créances clients	53 810	53 810	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	51	51	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	274	274	
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	470	470	
	Charges constatées d'avance	7 348	7 348	
TOTAUX		98 659	98 659	
Renvois	(1) Montant des			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	7 348
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	7 348

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	358
Autres créances	450
Disponibilités	
TOTAL	808

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Ecart de réévaluation			586 901,60		586 901,60
Report à nouveau	332 719,55	-156 506,86			176 212,69
Excédent ou déficit de l'exercice	-156 506,86	156 506,86		261 048,49	-261 048,49
Subventions d'investissement	23 002,35			3 942,11	19 060,24
TOTAUX	199 215,04		586 901,60	264 990,60	521 126,04

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	27 694	3 973	16 147	7 574
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	40 000	40 000		
Fournisseurs & comptes rattachés	23 976	23 976		
Personnel & comptes rattachés	22 030	22 030		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	103 396	103 396		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	-4 086	-4 086		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	17 324	17 324		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	60 454	60 454		
TOTAUX	290 787	267 066	16 147	7 574

Renvois

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
- Emprunts remboursés en cours d'exer. 3 925
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	60 454
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	60 454

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 132
Dettes fiscales et sociales	34 118
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	43 250

ENGAGEMENTS**Du 01/01/2025 au 31/12/2025****INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE**

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 31 806,00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux de charge	33,00 %
Taux d'actualisation	3,66 %
Table de mortalité	INSEE 2018-2020 - donnees prov
Départ volontaire à	64 ans
Augmentation salaires :	3,50%
Méthode calcul :	ANC 2021

ENGAGEMENTS REÇUS

L'emprunt de 40k€ contracté auprès de la Caisse d'Epargne est garanti par une caution solidaire de France Active pour un montant de 50% du solde restant dû.

Le solde de l'emprunt au 31/12/2025 est de 27 678€.

LES EFFECTIFS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

LES EFFECTIFS

L'effectif moyen en 2025 représente 9.67 ETP.

Article 431-13 du règlement ANC n°2014-03 :

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

COMMENTAIRE**Du 01/01/2025 au 31/12/2025****Provision :**

Une provision avait été enregistré en 2024, il s'agit d'une réclamation de l'OPCO suite à un contrôle réalisé pour 11 593€, pas de reprise à ce jour.

Cotisation des membres :

L'appel de la cotisation constitue le fait générateur pour les cotisations des membres de la MFR

Subventions defonctionnement:

- Subvention Ministère de l'Agriculture : 207 568€
- Subvention projet Erasmus : 15 523€
- Subventions divers : 1 200 €
- Subvention taxe apprentissage : 9 489€.

Les CVN (Contribution Volontaires en Nature)

-La MFR d'Escurolles décide de ne pas comptabiliser les CVN sur l'exercice 2025, l'association estime que les contributions volontaires en nature sont nulles.

Prestations de services :

- o Formation Continue : 99 245€
- o Restauration / Hébergement (part famille) : 49 524€
- o Autres Produits : 29 924€
- Remboursement : 3 252€
- o Apprentissage (dont part OPCO HR) : 145 511€
- o Scolarité : 46 904€

L'objet social de l'entité :

L'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale.

L'animation et le développement du territoire. La mise en place d'actions à caractère éducatif, social ou familial.

A titre accessoire, la réalisation d'activités complémentaires (accueil de groupes).

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Formation sur le territoire au niveau régional.

Les moyens mis en oeuvre :

Tous les outils de communication, d'information, d'enseignement à disposition.